



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 084-218400554-20231221-62122023-DE



Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX, Daniel LECUYER, Brigitte NEF, Marie VITALI, Annie GAT, Jean Marie POUWELS Patrick POUDEVIGNE

Pouvoirs :

Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE à Dominique MAIRE, Marc MUSCAT à Gilbert CHAZAL

Absent(e)s excusés : Marie VITALI,

Date de convocation : 15 décembre 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

DEL 62-2023 : BUDGET 2024 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, MANDATEMENT, LIQUIDATION DES DEPENSES

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que l'article L1612-1 du CGCT permet à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévu au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessus ont été inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant que le budget primitif 2024 ne sera pas voté avant le mois de mars

Considérant qu'il convient de ne pas retarder le paiement des factures des entreprises

Pour les chapitres 20, 21 l'autorisation est de

Chapitre 20 : 46 764

Chapitre 21 : 179 458.65

DEL 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le



ID : 084-218400554-20231221-62122023-DE

DEL 62-2023

Le Conseil Municipal, après ouï le rapporteur, et après en avoir délibéré

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 en attendant le vote du budget primitif 2024 dans la limite des montants prévus

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2023	25%
20	Immobilisations incorporelles	187 056.00	46 764.00
2031	Etudes	169 056	42 264.00
2051	Concession et droits similaires	18 000.00	4 500.00
21	Immobilisations corporelles	717 834.61	179 458.65
2111	Terrains nus	5 000	1 250.00
2121	Plantations	5 000.00	1 250.00
2128	Autres agencements	15 000.00	3 750.00
21311	Bâtiments publics	116 588.40	29 147.10
2151	Réseaux de voirie	450 000.00	112 500.00
2152	Installation de voirie	23 572.51	5 893.12
21568	Autres matériels outillages incendie	17 000.00	4 250.00
215738	Autres installations	2 050.03	512.50
2158	Autres installations	10 000.00	2 500.00
2182	Matériel de transport	32 000.00	8 000.00
21838	Autres matériels informatique	2 000.00	500.00
21841	Matériel de bureau	16 233.40	4 058.35
21848	Autre matériel de bureau	1 003.00	250.75
2188	Autres immobilisations incorporelles	23 389.23	5 847.30
Total :		904 890.61	226 222.65

➤ **APPROUVE** la reprise de ces dépenses sur les crédits qui seront inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Secrétaire de séance
Lydie AMEVET

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



DEL 2023